



Communiqué de presse

Le bulletin Info AGEFICE N° 15 du 5 juin 2012 nous apprend que AGEFICE a décidé de geler du jour au lendemain et à partir du 5 juin 2012 tout nouveau dépôt de dossier de demande de financement, tant un niveau des points d'accueil qu'au niveau national.

Les comptes d'AGEFICE ont été examinés par le CA du 24 mai 2012 et les réserves financières ont été entièrement utilisées.

AGEFICE souhaite que les critères de prise en charge soient revus mais seulement après avoir obtenu une augmentation rapide des montants des contributions qui lui sont reversées.

La gestion n'est pas paritaire. L'UNSA a, à plusieurs reprises et depuis plusieurs années, interpellé AGEFICE sur leur fonctionnement mais sans jamais aucune réponse en retour.

L'UNSA souhaite des détails comptable sur la gestion d'AGEFICE, sur les critères d'attribution des fonds et un éclaircissement sur leur projet de demande d'augmentation des contributions : pour qui, quand et dans quelles proportions ?

Tous les acteurs du système actuellement en place doivent être interpellés : collecteurs, collectés, utilisateurs, organismes de formation, ministère de tutelle et partenaires sociaux.

L'UNSA a notamment interpellé le Ministre du Travail et de la Formation Professionnelle en lui demandant la mise en place d'une table ronde dans les plus brefs délais sur ce sujet à laquelle les partenaires sociaux devront être conviés.

Contact UNSA Sport 3S : sport@unsa.org